

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10 novembre 2020

Date de la convocation : 04/11/2020

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Philippe MARION, Mme Virginie OSTOJIC, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, M. Lévon SAKOUNTS, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Patrick CURTAUD à Mme Maryline SILVESTRE, Mme Hilda DERMIDJIAN à M. Jacques BOYER, Mme Anny GELAS à Mme Annie DUTRON, M. Jean-Claude LUCIANO à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER, M. Daniel PARAIRE à M. Lévon SAKOUNTS, Mme Brigitte PHAM-CUC à Mme Sophie PORNET, M. Jean-Paul PHILY à Mme Martine FAÏTA, Mme Dominique ROUX à M. Erwann BINET, Mme Béatrice TRANCHAND à M. Philippe MARION.

Absents suppléés : M. Guy MARTINET représenté par sa suppléante Mme Nathalie JOURNOUD, M. Thierry SALLANDRE représenté par sa suppléante Mme Joëlle PAOLUCCI, Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

Absent : M. Malik MAOUCHE.

Secrétaire de séance : Mme Annick GUICHARD.

OBJET : **ADMINISTRATION GENERALE :** Délégation de pouvoirs - Compte rendu de mandat – Information au Conseil Communautaire sur les décisions du Président et la passation de marchés publics

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

Le Conseil Communautaire a délégué une partie de ses attributions au Président pour la durée de la mandature.

Lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, le Président rend compte des attributions exercées par délégation.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°20-71 du Conseil Communautaire du 10 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE des décisions suivantes :

N°20-70 : Convention d'occupation précaire d'un terrain à usage de jardin sis lieudit la Plaine à Saint-Romain-en-Gal (69560) à M. PRAT et Mme WAUCQUIER

N°20-71 : Convention de partenariat avec le Relais pour l'implantation et l'exploitation de conteneurs de collecte des Textiles, Linge, Chaussures (TLC)

N°20-72 : Sortie d'inventaire de deux bus

N°20-73 : Indemnisation aux agriculteurs œuvrant pour la protection de la qualité de l'eau du captage de Gémens à Estrablin, par remise en herbe de parcelles agricole

N°20-74 : Fixation des vacances des formateurs occasionnels

N°20-75 : Bail précaire de courte durée avec le cabinet d'Experts Comptables BOULLU & Associés

N°20-76 : Bail précaire de courte durée avec le C.I.B.C. Isère

N°20-77 : Délégation d'exercice du droit de préemption à l'EPORA sur le bien cadastré BC 111 sis 24-26 rue Teste du Bailler à Vienne appartenant à Mme Marie WECK

N°20-78 : Convention d'occupation temporaire avec la Société SUD SERVICES

PREND ACTE des décisions suivantes prises dans le cadre de la passation de marchés publics :

M20-116: marché conclu avec l'entreprise GUILLAUD TP pour les travaux d'extension de la crèche des cèdres à Vienne, lot 1: terrassement, pour un montant de 23 561,85 € H.T.

M20-117: marché conclu avec l'entreprise MILLET NIVON pour les travaux d'extension de la crèche des cèdres à Vienne, lot 2 : gros œuvre, pour un montant de 66 824,02 € H.T

M20-118: marché conclu avec l'entreprise MASSARDIER pour les travaux d'extension de la crèche des cèdres à Vienne, lot 3 : charpente bois, bardage, bac acier, pour un montant de 49 757,65 € H.T

M20-121: marché conclu avec l'entreprise DECOTEC pour les travaux d'extension de la crèche des cèdres à Vienne, lot 6 : isolation, doublage, cloisons, faux plafond, peinture, pour un montant de 41 169,69 € H.T

M20-122: marché conclu avec l'entreprise SIAUX pour les travaux d'extension de la crèche des cèdres à Vienne, lot 7 : chape, carrelage, sol souple, pour un montant de 13 373,17 € H.T

M20-123: marché conclu avec l'entreprise ALAGOZ pour les travaux d'extension de la crèche des cèdres à Vienne, lot 8 : revêtement de façade, pour un montant de 3 440,7 € H.T

M20-124: marché conclu avec l'entreprise EGCM pour les travaux d'extension de la crèche des cèdres à Vienne, lot 9 : chauffage vmc plomberie, pour un montant de 23 132,94 € H.T

M20-125: marché conclu avec l'entreprise BEAUX pour les travaux d'extension de la crèche des cèdres à Vienne, lot 10 : électricité, courant faible, pour un montant de 20 558 € H.T

M20-126: marché conclu avec l'entreprise JARDIN SERVICE pour les travaux d'extension de la crèche des cèdres à Vienne, lot 11 : VRD, aménagements extérieurs, pour un montant de 10 073 € H.T.

M20-127: marché conclu avec l'entreprise BERT CONSULTANT lié à l'assistance juridique, technique et financière permettant le renouvellement de contrats de délégation de service public de l'eau potable pour un montant de 39 800 € H.T

M20-128: accord cadre à bons de commande conclu avec l'entreprise Socotec Equipement pour le contrôle périodique réglementaire, lot 1 : ascenseurs monte-charge et monte PMR, sans montants minimum ni maximum et pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois 1 an

M20-129: accord cadre à bons de commande conclu avec l'entreprise Dekra Industrial pour le contrôle périodique réglementaire lot 2 : équipements sous pression, sans montants minimum ni maximum et pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois 1 an

M20-130: accord cadre à bons de commande conclu avec l'entreprise Socotec Equipement pour le contrôle périodique réglementaire lot 3 : appareils de levage et machines, sans montants minimum ni maximum et pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois 1 an

M20-131: accord cadre à bons de commande conclu avec l'entreprise Socotec Equipement pour le contrôle périodique réglementaire lot 4 : équipements de travail, sans montants minimum ni maximum et pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois 1 an

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 10 novembre 2020

Le Président certifie que la présente délibération

a été reçue par la Sous-Préfecture le 13 NOV. 2020

et a été publiée le 13 NOV. 2020



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Samuel RIBLIER



Pour extrait certifié conforme
Le Président

Thierry KOVACS